



DU SANG DU FEU ET DES LARMES

Episode 2 **Auxerre**

Le 18 avril, une personne détenue a été massacrée en cours de promenade par trois jeunes majeurs mis en prévention dans la foulée. **Ils ont incendié 3 cellules du quartier disciplinaire avant d'être transférés.**

Les autres personnes détenues qui avaient participé au lynchage en cours de promenade ont été présentés pour ces faits à la commission de discipline du 6 mai. Condamnés à une mesure de QD, ils y sont placés le jour même.

BIS REPETITA

Dans la nuit du 6 au 7 mai deux personnes détenues ont incendié leurs cellules, mettant une fois de plus en péril la sécurité de l'établissement, la leur et surtout celle des collègues.

Une fois encore, il convient de féliciter l'investissement, l'engagement et le courage des agents.

La surpopulation carcérale et les difficultés RH sont insupportables. La pression qui est mise sur les agents dans ce contexte l'est tout autant. Nous ne pouvons plus supporter ces discours de cadres hypocrites sur les conditions de travail, sur la déontologie etc, quand sur le terrain, ces vœux pieux sont ignorés, piétinés, ridiculisés par une politique pénale en roue libre et un management suranné.

On demande aux agents de faire tout, tout de suite, on leur impose un rythme de travail inacceptable en les payant à crédit et on leur tombe dessus sans aucune bienveillance au moindre pas de travers ! Par contre on ferme facilement les yeux sur les matelas au sol, on laisse facilement proliférer une surpopulation carcérale en détournant aisément les yeux dès que le sujet des heures supplémentaires et des déficits RH sont évoqués...

Entre le déroulé des faits, pourtant graves, et la CDD, 3 semaines se sont écoulées. Est-ce normal ? Est-ce une temporalité qui amène à l'autorité ? Combien de procédures disciplinaires, de CRI, sont en attente de traitement ? Serait-ce un obstacle à l'affirmation de l'autorité ? Ferait-on preuve d'un laxisme en faveur d'une population pénale qui franchie chaque jour les limites ? Qu'en est-il du précédent RETEX ? Visiblement, s'il a eu lieu, il n'a eu aucune efficacité puisque les faits se reproduisent !

Le SLP-FO Justice Auxerre demande à ce que les agents soient officiellement récompensés.

Le SLP-FO Justice Auxerre demande à ce qu'un point sur les procédures disciplinaires en attente soit organisé rapidement.

Le SLP-FO Justice Auxerre appelle à une vraie réflexion sur l'organisation et les RH de la MA.

